



## Communiqué de presse

Embargo: 23.11.2018, 9h15

### 05 Prix

Indice des primes d'assurance-maladie pour 2018

## La hausse des primes entre 2017 et 2018 réduit la progression du revenu disponible de 0,3 point

L'indice des primes d'assurance-maladie (IPAM) a progressé de 4,1% en 2018 par rapport à l'année précédente. L'IPAM a atteint le niveau de 192,8 points (base 1999 = 100). L'IPAM permet de chiffrer les répercussions de l'évolution des primes sur la croissance du revenu disponible. Selon le modèle de calcul de l'IPAM de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la hausse des primes enregistrée en 2018 a ralenti la croissance du revenu disponible moyen de 0,3 point.

L'IPAM reflète l'évolution des primes d'assurance-maladie obligatoire et des primes d'assurance-maladie complémentaire. Les **primes de l'assurance-maladie de base** ont augmenté de 3,7% en 2018, faisant passer l'indice à 221,8 points (base 1999 = 100). Cette estimation correspond à l'évolution moyenne des primes de l'effectif total des assurés.

Les **primes d'assurance-maladie complémentaire** relevées par l'OFS ont augmenté de 5,3% en 2018 par rapport à l'année précédente. Les primes d'assurances hospitalières ont augmenté de 1,9% pour les séjours en division commune, de 6,6% pour les séjours en division semi-privée et de 5,0% en division privée. Sur la base de 1999=100, on obtient un indice de 131,1 points pour les assurances-maladie complémentaires en 2018.

### L'évolution des primes a une influence sur le revenu disponible

Selon les estimations de l'OFS, l'évolution des primes d'assurance-maladie a réduit la croissance potentielle du revenu disponible moyen de 0,3 point entre 2017 et 2018. Si les primes étaient restées stables au cours de la période considérée, les ménages auraient disposé de cet argent pour des dépenses de consommation ou de l'épargne supplémentaires.

Les augmentations de primes grèvent le budget des ménages privés, tout comme celles des impôts ou d'autres cotisations d'assurance. Pour mesurer cette incidence, on se fonde sur le revenu disponible. Ce dernier correspond au revenu (salaires, intérêts, rentes, remboursements et réductions de primes des assurances et autres revenus), moins les transferts (par exemples: impôts, cotisations aux assurances sociales et aux autres assurances), donc au montant effectivement à disposition pour la consommation et l'épargne.

## Rôle de l'IPAM

Depuis 1999, l'Office fédéral de la statistique publie chaque année à l'automne un indice des primes d'assurance-maladie (IPAM), qui présente l'évolution des primes de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire et fournit dès lors des informations qui viennent compléter les résultats de l'indice suisse des prix à la consommation.

Depuis 2004, l'OFS se fonde dans ses calculs concernant l'assurance de base sur l'estimation moyenne de l'évolution des primes effectuée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour l'année courante. L'estimation de l'OFSP repose sur l'ensemble des contrats d'assurance-maladie d'une année et tient donc compte des primes de tous les groupes d'âges, ainsi que des franchises et des éventuels systèmes de bonus (HMO, modèle de médecin, etc.). L'évolution des primes reflète ainsi fidèlement la réalité, puisqu'elle tient compte des effets d'éventuelles modifications des dispositions légales. Dans le domaine des assurances complémentaires, l'OFS relève les données relatives aux primes directement auprès des assurances.

L'évolution des primes mesurée par le biais du présent indice ne représente qu'un élément parmi d'autres du modèle de financement complexe en vigueur dans le domaine de la santé. Dans l'interprétation de l'IPAM, il convient de tenir compte du fait que si les primes sont en hausse, il en est de même des coûts de la santé. Ces coûts reflètent l'évolution des prix, dont tient déjà compte l'indice des prix à la consommation, mais également la progression de la consommation des prestations de santé. La hausse de ces coûts a également occasionné un accroissement des remboursements des assureurs-maladie aux ménages. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le modèle de l'IPAM car l'influence de l'évolution des primes sur le revenu disponible est représentée de manière isolée.

---

## Renseignements

Stefan Röthlisberger, OFS, Section Prix, tél.: +41 58 463 65 04, e-mail: [kvpi@bfs.admin.ch](mailto:kvpi@bfs.admin.ch)  
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.ipam.bfs.admin.ch](http://www.ipam.bfs.admin.ch)  
La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)  
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)  
Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) élaborent le présent communiqué ensemble, étant donné que les éléments qui permettent d'établir cet indice proviennent des deux offices.

## Influence de l'évolution des primes sur le revenu disponible (estimation pour 2018)

L'indice des primes d'assurance-maladie fournit aux utilisateurs et aux utilisatrices des indications concernant non seulement l'évolution des primes mais aussi l'incidence des variations de primes sur la croissance du revenu disponible. Afin que les différentes évolutions puissent être considérées de manière combinée dans le modèle de calcul, tous les facteurs d'influence doivent être estimés en francs. Toutes les valeurs, notamment les montants en francs, sont des valeurs relatives qui sont estimées sur la base des informations actuellement disponibles et ne sont cohérentes que dans le cadre du modèle présenté.

Comme les résultats des Comptes nationaux (CN) ne sont pas encore connus pour 2018, l'OFS a fondé ses estimations du revenu disponible sur les prévisions du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF/ETH). Les primes mensuelles moyennes versées aux assurances-maladie et les subventions accordées sont calculées en divisant le volume mensuel des primes ou des subventions par la population résidante permanente de Suisse. Sur la base du revenu disponible moyen et des primes d'assurance-maladie mensuelles moyennes par personne, on peut établir l'incidence de l'augmentation des primes de 4,1% sur l'évolution du revenu disponible en procédant comme suit:

	En francs par personne et par mois			Variation en %
	2017	Différence	2018	
Revenu disponible moyen estimé	4 139	128	4 267	3,1
Prime moyenne avant subvention («brute»)	374	15	389	4,1
/./ subvention moyenne	44	1	45	3,4
Prime moyenne après subvention («nette»)	330	14	344	4,2
Revenu disponible moyen sans l'évolution des primes nettes*	4 139	142	4 281	3,4
Influence de l'évolution des primes sur la croissance du revenu disponible				-0,3

\* Revenu disponible moyen si la prime d'assurance-maladie reste constante

Sources: total des primes 2017 selon l'OFSP et l'OFAP, population résidante permanente de Suisse en 2017 selon l'OFS, population résidante estimée pour 2018, prime moyenne 2017 avec évolution des primes selon IPAM pour 2018, réductions de primes en 2017 selon l'OFAS, réductions de primes 2018 estimées. Les revenus disponibles selon l'estimation du KOF/ETH (octobre 2018) utilisés ici ne sont pas comparables avec les résultats de l'enquête sur le budget des ménages car celle-ci a recours à une définition différente (tous les montants en francs sont arrondis).

En tenant compte des réductions des primes, la prime d'assurance-maladie moyenne a augmenté de 14 francs entre 2017 et 2018. Si les dépenses consacrées aux primes étaient restées au même niveau que l'année précédente, cette différence serait un montant supplémentaire à la libre disposition des ménages. Selon notre estimation, le revenu disponible se monterait donc à 4281 francs au lieu de 4267 francs, ce qui correspond à un taux de variation de +3,4% au lieu de +3,1%. La hausse des primes réduit ainsi la croissance du revenu disponible entre 2017 et 2018 de 0,3 point.

**T1 Indice des primes d'assurance-maladie 2000-2018**

	Indice 1999 = 100 points			Variations par rapport à l'année précédente en %			Influence de l'évolution des primes sur la croissance de revenu disponible (subventions incl.)
	Total	Type d'assurance-maladie		Total	Type d'assurance-maladie		
		Assurance de base <sup>1</sup>	Assurance complémentaire		Assurance de base <sup>1</sup>	Assurance complémentaire	
				en %	en %	en %	point de %
1999	<b>100.0</b>	100.0	100.0	...	...	...	...
2000	<b>104.6</b>	103.8	106.4	<b>4.6</b>	3.8	6.4	-0.3
2001	<b>110.3</b>	109.8	111.1	<b>5.4</b>	5.8	4.4	-0.4
2002	<b>119.0</b>	120.8	115.4	<b>7.9</b>	10.0	3.9	-0.5
2003	<b>127.4</b>	133.0	116.4	<b>7.0</b>	10.1	0.8	-0.5
2004	<b>134.0</b>	142.1	117.9	<b>5.2</b>	6.8	1.3	-0.4
2005	<b>136.7</b>	145.6	118.9	<b>2.0</b>	2.5	0.9	-0.2
2006	<b>141.7</b>	151.5	122.4	<b>3.7</b>	4.0	2.9	-0.3
2007	<b>143.1</b>	153.3	123.0	<b>1.0</b>	1.2	0.4	0.0
2008	<b>142.5</b>	151.7	124.4	<b>-0.4</b>	-1.0	1.2	0.0
2009	<b>144.6</b>	153.7	126.6	<b>1.4</b>	1.3	1.8	-0.1
2010	<b>156.3</b>	167.1	134.8	<b>8.1</b>	8.7	6.5	-0.6
2011	<b>165.3</b>	177.4	141.3	<b>5.8</b>	6.2	4.8	-0.4
2012	<b>168.5</b>	181.3	142.7	<b>1.9</b>	2.2	1.0	-0.2
2013	<b>170.4</b>	183.1	144.9	<b>1.1</b>	1.0	1.6	-0.1
2014	<b>169.0</b>	187.4	129.9	<b>-0.8</b>	2.4	-10.4	0.1
2015	<b>173.3</b>	194.6	127.8	<b>2.5</b>	3.9	-1.6	-0.2
2016	<b>178.5</b>	204.0	124.1	<b>3.0</b>	4.8	-2.9	-0.2
2017	<b>185.3</b>	213.9	124.6	<b>3.8</b>	4.8	0.4	-0.3
2018	<b>192.8</b>	221.8	131.1	<b>4.1</b>	3.7	5.3	-0.3

<sup>1</sup> Jusqu'en 2003: évolution de la prime moyenne (franchise minimale) de toutes les catégories d'assurés. Depuis 2004: estimation de l'évolution moyenne des primes de l'ensemble des assurés (y compris les franchises à option, les assurances avec bonus, etc.) selon l'OFSP.